



REÇU LE 06 JAN. 2023

Le Président

Madame Nicole BARDI
Présidente de la Communauté de communes
Xaintrie Val' Dordogne
Avenue du 8 mai 1945 – BP 51
19400 Argentat-sur-Dordogne

Bordeaux, le 19 DEC. 2022

Madame la Présidente,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier reçu le 24 octobre 2022 par lequel vous sollicitez l'avis de la Région Nouvelle-Aquitaine sur votre projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT), arrêté le 22 septembre dernier. Je tenais à vous remercier pour cette transmission.

La Région est particulièrement attentive aux démarches d'élaboration et de révision des Schémas de cohérence territoriale (SCoT), au titre de la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Cependant, le Conseil régional ne pourra délibérer un avis que lors de sa prochaine commission permanente, prévue début février, donc au-delà du délai de trois mois laissé à compter de la réception du dossier de SCoT.

C'est pourquoi les observations de la Région vous seront adressées ultérieurement et seront déposées officiellement dans le cadre de l'enquête publique que vous organiserez à la suite de la phase d'avis, afin que vous puissiez en tenir compte.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.


Alain ROUSSET